



Termes de références Audit Financier intermédiaire et final pour le projet :

Éducation, Expérimentation, Apprentissages (Phase 2)

Généralités :

Entité : ESSOR

Objet : Audit du Projet : Éducation, Expérimentation, Apprentissages (Phase 2)

Période à auditer : 01/07/2024 – 30/06/2027

Date limite de dépôts des offres : 25/04/25

Lieux de l'audit : au siège de l'ONG situé au 92 rue de la Reine Astrid 59700 Marcq en Baroeul

Table des matières

I.	Avant-propos (Présenter ici l’OSC et son objet)	3
II.	Description du projet (Présenter le projet)	3
III.	Objectif de l’audit	7
IV.	Organisation de l’audit	8
	IV1. Méthodologie et approche de l’audit	8
V.	Déroulement et Etendue de l’audit	8
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur	8
	V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier intermédiaire et final	8
VI.	Rapports à fournir	9
VII.	Documents de référence	9
VIII.	Proposition technique et financière	9
IX.	Traitements des applications	10
	IX.1 Evaluation des applications	10
	IX.2 Budget	11
X.	Envoi des offres	11
XI.	Annexes	11
	XI.1 Budget du Projet	11
	XI.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement	12
	XI.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social Erreur ! Signet non défini.	

I. Avant-propos

ESSOR est une Association de Solidarité Internationale créée en 1992 dans le but d'aider les populations les plus démunies à acquérir les moyens nécessaires pour améliorer durablement leurs conditions de vie. Sa mission est de faciliter l'appropriation des processus de développement local par les populations elles-mêmes, en concevant et mettant en œuvre des actions concrètes et en favorisant l'exercice de la citoyenneté et de la justice sociale dans les pays concernés. ESSOR mène actuellement une **vingtaine de projets répartis entre le Brésil, le Mozambique, la Guinée-Bissau, le Congo Brazzaville et le Tchad**. Au Brésil et au Mozambique, ESSOR dispose de coordinations pays reconnues juridiquement au niveau national. Les projets ont pour objectifs de répondre aux besoins des populations, en milieu urbain et rural, en leur donnant **accès aux services de base** (éducation, formation professionnelle, accès à l'emploi, etc....) à travers une **approche intégrée**, impliquant tous les acteurs communautaires, associatifs, privés et publics concernés. Nos projets s'adressent aux **populations les plus vulnérables** (enfants, adolescents, femmes, paysans, ...).

Mission d'ESSOR

La mission / finalité d'ESSOR est **d'aider les populations les plus vulnérables à améliorer durablement leurs conditions de vie**. Cette mission se mène :

- En trouvant, avec d'autres acteurs des alternatives / pistes d'améliorations portées par des hommes et des femmes engagé(e)s et compétent(e)s.
- En mettant en œuvre avec d'autres des actions (ou dispositifs d'appui) dans 3 domaines spécifiques (Education, FIP, Développement Rural).
- En se retirant de l'action quand autonomie.

Précisions :

En parlant des populations ESSOR précise qu'elle soutient des actions destinées à des groupes cibles (enfants, ados, jeunes et adultes, OCB, familles, services publics...) et non à des individus, même si l'individu est au cœur des préoccupations et des interventions d'ESSOR qui accompagne chaque personne (individu) dans ce parcours d'amélioration de ses conditions de vie.

Par les plus vulnérables ESSOR précise vouloir et chercher à ce que ses projets puissent toucher les plus démunis (en suivant des critères de vulnérabilité socioéconomiques pré établis) et qu'ils soient donc adaptés à leur réalité.

Au travers d'améliorer durablement on peut comprendre le choix d'apprendre à pêcher plutôt que de donner un poisson (principe de responsabilisation cher à ESSOR).

Les conditions de vie sont à la fois matérielles, socioéconomiques mais aussi psychologiques.... Il s'agira, au travers des actions menées dans 3 domaines spécifiques (Education, FIP, Développement Rural), que les personnes touchées perçoivent une amélioration de leur 'trajectoire de vie'.

Cette mission se mène en :

Trouvant, avec d'autres acteurs au Nord et au Sud (dont les bénéficiaires), des solutions portées par des hommes et des femmes engagé(e)s et compétent(e)s : il s'agira de rechercher et de s'appuyer systématiquement sur d'autres acteurs publics ou privés,

notamment les OSC (ONG et OCB au sein des quartiers). Les projets doivent être « co-construits », et la compétence étant un élément clef pour que les actions portent leurs fruits il s'agira aussi de former des hommes et des femmes tant d'un point de vue technique qu'au profit de leur institution. Nous pensons essentiel d'avoir des partenaires de la société civile au sein des quartiers, les OCB.

Mettant en œuvre ces solutions (dans les 3 domaines) avec d'autres. Il s'agira de faire en sorte que les actions concrètes mises en œuvre sur le terrain auprès des populations le soient conjointement avec ces autres acteurs. ESSOR sera à leur côté et s'engage à les renforcer (on se renforce mutuellement et on grandit avec eux) pour assurer une mise en œuvre de qualité. Le « avec » signifie bien qu'ESSOR est présent et actif dans la mise en œuvre. Les « autres acteurs » devraient être « définis et choisis » avec attention : des personnes engagées, des équipes désireuses de progresser, et surtout des valeurs partagées avec celles d'ESSOR. Nous souhaitons que les projets menés conjointement aient une place significative pour le partenaire, comme ils en auront pour nous.

Se retirant de l'action quand autonomie. Ceci signifie que progressivement le relais de l'action est passé aux acteurs locaux qui sont renforcés pour cela et que nous aidons, si nécessaire, à trouver des solutions pour assurer la pérennité des actions et/ou des bénéficiaires des actions, voir la mise en œuvre de nouvelles. On sait qu'en général ce retrait prend du temps et qu'il faut prévoir généralement au moins 6 à 8 ans, voire plus, pour parvenir à cette pérennisation. Cela n'empêche pas une poursuite d'activité avec le partenaire dans un autre domaine ou une autre zone, ou sous une autre forme, en réseau par exemple....

II. Description du projet (Présenter le projet)

Le programme Expérimentation, Education, Apprentissages vise à faire de l'éducation inclusive et citoyenne un levier du renforcement du pouvoir d'agir des communautés, de la société civile et des pouvoirs publics. Au cours de cette deuxième phase, 2785 enfants, adolescent·es et jeunes issus de familles vulnérables au Brésil, en Guinée-Bissau, au Mozambique et au Tchad et 1200 jeunes des Hauts-de-France participeront à des programmes d'éducation leur permettant de devenir acteur·rices de changement au sein de leur communauté : les enfants bénéficieront d'un accompagnement intégral alliant accueil préscolaire, parcours de stimulation du développement infantile et appui aux familles, tandis que les Clubs de Jeunes et les ODD Living Labs seront renforcés comme espaces d'opportunité pour les adolescent·es du Parcours Citoyen. Pour soutenir ces activités, ESSOR et ses partenaires misent sur la formation des animateur·rices et éducateur·rices, l'accompagnement des OCB dans la mise en place de méthodologies éducatives pérennes et innovantes, et le renforcement des espaces de concertation réunissant acteurs privés et publics de l'éducation.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Dates de début et de fin du projet	01/07/2024 – 30/06/2027
Budget total contractuel	1 900 272 €
Lieux	Ce programme concerne les pays du Mozambique, Tchad, Guinée-Bissau, Brésil et France, et plus précisément les villes et régions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Brésil : Patos et Campina Grande dans l'Etat de la Paraíba

	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée-Bissau : Bissau et les régions de Oio et Biombo • Mozambique : Maputo et la région de Sofala (Beira) • Tchad : N'Djamena • France : la région Hauts-de-France
Exemption ou exception validée au moment de l'instruction, relative au risque de violation des sanctions financières	RAS
Objectifs de l'action	<p>OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Stimuler le potentiel des enfants, des adolescent·es et des jeunes issus de familles en situation de vulnérabilité pour leur permettre de devenir des acteur·rices de changement dans leur communauté</p> <p>OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Favoriser l'autonomisation et l'engagement collectif des acteurs de l'éducation en vue de la pérennisation d'actions éducatives inclusives et citoyennes.</p>
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> • 875 enfants en âge préscolaire (jusqu'à 6 ans) issus de familles en situation de vulnérabilité, dont 50% de filles et 325 enfants porteurs de retards ou troubles d'apprentissage ; • 1710 adolescent·es en situation de vulnérabilité de 13 à 17 ans, dont 50% de filles ; • Les membres de 20 clubs de jeunes, dont 50% de filles et de femmes ; • 200 jeunes du Tchad et du Brésil ambassadeurs ODD ; • 1200 jeunes des Hauts-de-France, dont 50% de filles et de femmes ; • 2800 familles en situation de vulnérabilité sociale ; • 210 éducateur·rices préscolaires, animateur·rices et coordinateur·rices pédagogiques ; • 23 acteurs de la société civile et des pouvoirs publics ; • Professeur·es et animateur·rices des Hauts-de-France.
Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> • 20 065 personnes des foyers des bénéficiaires, des écoles concernées, des réseaux d'animateur·rices, éducateur·rices et espaces de concertation • Les habitant·es des quartiers et la communauté ; • Les pouvoirs publics ; <p>Les réseaux locaux et internationaux de l'éducation inclusive et citoyenne.</p>
	<p>R1.1 : Les enfants en âge préscolaire issus de familles en situation de vulnérabilité sociale acquièrent les compétences cognitives et socio-affectives nécessaires à leur développement, leur autonomie et leur insertion sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>IOV : A l'issue du programme, 875 enfants en âge préscolaire ont bénéficié des méthodes de pédagogie active et de stimulation du développement.</i>

<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>ACTIVITES: Accueil préscolaire, parcours EDI et accompagnement des familles en situation de vulnérabilité en Guinée-Bissau, au Mozambique et au Brésil, diagnostics préscolaires au Tchad et en Guinée-Bissau (niveau « micro »).</i> <p>R1.2 : Les adolescent·es et les jeunes issus de familles en situation de vulnérabilité acquièrent de nouvelles connaissances et compétences sociales leur permettant de mieux définir leur projet de vie et leur engagement citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>IOV: A l'issue du programme, 1) 1910 adolescent·es et jeunes ont acquis de nouvelles connaissances et compétences sociales, dont 50% de filles, et 2) 1200 jeunes des Hauts-de-France ont été mobilisés par l'ECSI</i> • <i>ACTIVITES: Mise en œuvre du PC et accompagnement des familles, diagnostic des besoins particuliers et des stratégies d'inclusion, formation des Clubs de Jeunes, appui aux microprojets, déploiement des ODD Living Labs, ECSI (niveau « micro »).</i> <p>R2.1 : Les organisations de la société civile et acteurs publics sont renforcés dans l'implémentation de méthodologies éducatives inclusives et citoyennes pérennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>IOV: A l'issue du projet, au moins 60% des partenaires d'implémentation ont acquis un label de qualité pour la mise en place de méthodologies éducatives inclusives et citoyennes.</i> • <i>ACTIVITES: Renforcement des OSC, formation des équipes techniques, dissémination des méthodologies (niveau « meso »).</i>
<p>Activités principales</p>	<p>1.1.1 : Elaborer deux diagnostics des besoins préscolaires au Tchad et en Guinée-Bissau avec les partenaires de la société civile et les pouvoirs publics.</p> <p>1.1.2 : Mettre en place des méthodes de pédagogie active auprès d'enfants du préscolaire dans des écoles communautaires de Guinée-Bissau et du Mozambique</p> <p>1.1.3 : Réaliser des parcours de stimulation du développement pour les enfants du préscolaire présentant des troubles ou retards de l'apprentissage au Brésil et au Mozambique.</p> <p>1.1.4 : Accompagner les familles des enfants concernés par des sessions de sensibilisation et des visites à domicile</p> <p>1.2.1 : Faire un diagnostic des besoins particuliers des adolescent·es et des stratégies d'inclusion au sein du Parcours Citoyen.</p> <p>1.2.2 : Réaliser le Parcours Citoyen avec des adolescent·es de 13 à 17 ans issus de familles en situation de vulnérabilité sociale au Brésil, au Tchad, au Mozambique et en Guinée-Bissau.</p> <p>1.2.3 : Accompagner les familles des adolescents par des sessions de sensibilisation et des visites à domicile dans tous les pays d'intervention.</p> <p>1.2.4 : Former les Clubs de Jeunes à la structuration et la planification de leurs activités d'engagement communautaire et de leadership juvénile, notamment féminin, dans tous les pays d'intervention</p> <p>1.2.5 : Former des jeunes engagés à devenir des ambassadeurs et ambassadrices ODD au Tchad et au Brésil via le Parcours 4C</p>

	<p>adapté.</p> <p>1.2.6 : Soutenir des initiatives de renforcement du leadership féminin et de la promotion des ODD via un fonds de microprojets à destination des Clubs de Jeunes.</p> <p>1.2.7 : Sensibiliser les jeunes des Hauts-de-France à la solidarité internationale et aux Objectifs de Développement Durable.</p> <p>2.1.1 : Réaliser un accompagnement stratégique des partenaires d'implémentation dans l'appropriation et la pérennisation des méthodes de pédagogie active et inclusive.</p> <p>2.1.2 : Former les équipes techniques des partenaires de la société civile et des pouvoirs publics à l'implémentation du Parcours Citoyen, de la pédagogie active ou de la stimulation du développement infantile dans tous les pays d'intervention.</p> <p>2.1.3 : Créer des groupes de parole pour les éducateur·rices et animateur·rices sur le bien-être et la santé mentale des équipes techniques confrontées aux situations de vulnérabilité sociale.</p> <p>2.1.4 : Former des professeur·es et/ou animateur·rices des Hauts-de-France aux outils de l'ECSI et à la promotion des ODD.</p> <p>2.2.1 : Consolider et dynamiser les espaces de concertation et réseaux des acteurs de l'éducation publics et privés pour la mise en œuvre d'un plan d'action local ou national.</p> <p>2.2.2 : Organiser un échange d'expertise multi-pays avec les équipes d'ESSOR et les partenaires sur les méthodologies éducatives et les stratégies de pérennisation.</p> <p>2.2.3 : Elaborer une politique de protection de l'enfance basée sur l'approche par les droits, applicable à toutes les zones d'intervention.</p> <p>2.2.4 : Réaliser un manuel de la méthodologie de la stimulation du développement infantile dans le cadre d'écoles communautaires.</p> <p>2.2.5 : Elaborer des référentiels de compétences des éducateur·rices et des animateur·rices qui mettent en œuvre les méthodologies centrées sur l'enfant et les adolescent·es.</p>
--	--

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par ESSOR, financé à hauteur de 1 062 500 € (56%) par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe (**intermédiaire et final**) pour les dépenses réalisées au sein du projet. Le terme ici utilisé d'« audit financier » du projet s'apparente précisément à une mission d'exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la norme d'audit ISRS400 de l'IFAC ; il n'est pas attendu un audit financier de projet (qui serait à réaliser selon les normes d'audit ISA). La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par ESSOR pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,

- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier présenté à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège d'ESSOR, situé au 92 rue de la Reine Astriod 59700 Marcq en Baroeul

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier intermédiaire et final

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet

- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable d'ESSOR ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'audit devra par ailleurs vérifier le respect du corpus procédural tel que présenté au moment de la revue du corpus procédural analysé par le Cabinet désigné et validé par l'AFD (questionnaire conformité OSC) et le respect du corpus procédural tel que décrit et validé dans le questionnaire projet.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin de chaque tranche du projet (date prévisionnelle de fin Tranche 1 : 31/12/2025 / date de fin prévisionnelle Tranche 2 : 30/06/2027).

Le rapport d'audit de la Tranche 1 devra être fourni dans les trois mois qui suivent la fin de la Tranche et celui de la Tranche 2 dans les 6 mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre ESSOR et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>
- Conventions entre ESSOR et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au date prévisionnelle de fin Tranche 1 : 31/12/2025 / date de fin prévisionnelle Tranche 2 : 30/06/2027
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à ESSOR :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante (à adapter par l'OSC) :

<i>Critères évalués</i>	<i>%</i>
OFFRE TECHNIQUE	70%
expérience en audit de projet	20%
méthodologie proposée / chronogramme (= qualité offre)	15%
formation / métier	10%
années d'expérience	10%
compréhension du projet	10%
autres / atout supplémentaire	5%
OFFRE FINANCIERE	30%
Montant de l'offre en euros	30%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet Éducation, Expérimentation, Apprentissages (Phase 2) et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 18 800 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain, incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : Audit projet Éducation, Expérimentation, Apprentissages (Phase 2), impérativement à l'adresse suivante : teddy.szostek@essor-ong.org

Date limite d'envoi des candidatures : le « XXX (date) »

XI. Annexes

XI.1 Budget du Projet

N° projet : CZZ3850 Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobiliers	67 625	67 625	0	4%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	121 681	58 616	63 066	6%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	65 186	12 943	52 243	3%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de	62 375	31 188	31 188	3%
Sous total 5 - Activités non ventilables	370 325	173 913	196 413	19%
Sous total 6 - Ressources Humaines	979 714	489 857	489 857	52%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0	0%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	1 666 905	834 140	832 765	88%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
C-Total coûts directs (A+B)	1 666 905	834 140	832 765	88%
D-Coûts indirects	233 367	116 780	116 587	12%
- 14 % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	233 367	116 780	116 587	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	1 900 272	950 920	949 352	100%

XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offres s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit intermédiaire ou final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit et période couverte :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches : Compte-rendu tranche 1 (intermédiaire) ou compte-rendu de la Tranche 2 (final) : préciser

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et		

datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre procédural tel que décrit dans le questionnaire « conformité OSC est-il bien respecté ? - Les procédures et mesures décrites dans le questionnaire « conformité projet » ont-elles bien été respectées ? - L'engagement contractuel et l'absence de mise à disposition de fonds à des personnes listées dans le cadre du projet sont-ils respectés ? Le contrôle du respect de l'engagement pourra être fait par tous moyens adaptés (incluant le filtrage), sur la base d'un échantillon de dépenses (comportant le cas échéant des transferts monétaires et/ou ressources économiquement exploitables) financées au moyen de la subvention octroyée par l'AFD - Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'une exemption, d'une exception, d'une dérogation ou de mesures alternatives au filtrage le projet répond-il bien aux cadres prévus par la fiche outil 10 du guide méthodologique du dispositif « Initiatives OSC » ? 		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> - Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? - Si vous avez constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ? 		
Les critères relatifs aux ressources ont-ils été respectés (% maximum de co-financement et part des subventions d'origine privée le cas échéant) ?		
Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ? (bonne imputation des dépenses par		

bailleur)		
Si vous avez constaté une modification substantielle du plan de financement, du pourcentage de financement de l'AFD ou des cofinanciers, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel qu'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<u>Conformité à la législation applicable</u> - Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été		

respectés ?		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de 		

<p>l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 €) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? 		
<p><u>Pour les CPP uniquement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de personnel Siège directement imputées au projet sont-elles bien justifiées et correspondent-elles bien à du temps <u>exclusivement consacré aux activités</u> de la CPP ? - Les investissements réalisés (construction, réhabilitation d'infrastructures ou gros équipements) représentent-ils bien moins de 40% du budget total de la CPP ? - L'OSC a-t-elle bien contribué en fonds d'origine privée à hauteur de 5% minimum (en argent et non en valorisations) à la CPP ? 		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<p>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels</p>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

